

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 août 2016**

CP2016\_08\_8  
id. 2751

*L'an deux mille seize le trente août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION  
DE 8 LOGEMENTS PLUS  
"LE VAUGELAS" 2 RUE JOHN FITZGÉRALD KENNEDY  
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération de construction de 8 logements PLUS situés « Le Vaugelas » 2 rue John Fitzgerald Kennedy à Montauban.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 818 066 € fait apparaître le détail suivant :

* PLUS Travaux	596 375,00 €
* PLUS Foncier	89 868,00 €
* Subvention GMCA	4 000,00 €
* Fonds propres	127 823,00 €
Total	818 066,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 686 243 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 48 577.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 274 497,20 €, soit 40 % d'un montant global de 686 243 €, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 mai 2016.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de construction de 8 logements PLUS « Le Vaugelas », 2 rue John Fitzgerald Kennedy à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 274 497,20 €, selon les conditions de prêt susvisées ;
- Précise que le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 mai 2016 ;
- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC